

Transfert de la maîtrise d'ouvrage au CMN

Le directeur de la Direction de l'Architecture et du Patrimoine, Michel Clément, a présenté, ce 4 février, aux organisations syndicales la position du ministère suite au CTPM du 18 décembre 2008 et au rapport Godderidge-Salins sur le transfert de la maîtrise d'ouvrage des monuments historiques au Centre des Monuments Nationaux.

Lisez le communiqué ci-dessous.